

## Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois

### Extrait du registre des délibérations du comité

MEMBRES EN EXERCICE 12 : Présents 7 : MM. Olivier LABREGERE, Yves PAUZAT, Serge MOURET, Thierry MAYAUD, Claude REYGNAUD, Bernard DUMONT, Roger DESROCHE.

ABSENTS EXCUSES : M. LEMARCHAND Emmanuel.

Président de séance : M. Olivier LABREGERE    Secrétaire de séance : M. Serge MOURET

#### 03 – SYNDICAT VIENNE BRIANCE GORRE – CONVENTION CONCERNANT LES ECHANGES D'EAU

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	7	0	7	7	7	0

Le président rappelle au Comité Syndical que c'est une convention signée le 18 juillet 2005 qui règle les modalités d'échange d'eau avec le Syndicat Vienne Briance Gorre (SVBG).

Il expose que le SVBG a proposé à la collectivité un nouveau projet de convention en vue de redéfinir les conditions d'échange d'eau.

Cette convention prévoit notamment les modalités de livraison, le débit, la qualité et les conditions financières de cette fourniture d'eau. Elle pourrait être appliquée à toutes les fournitures d'eau potable dues à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2028.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,  
Considérant le projet de convention présenté,  
APPROUVE ladite convention,

AUTORISE le président à signer cette convention dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
La Geneytouse le 20 Mars 2017

Le Président,

Olivier LABREGERE

